

# Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## HSBC Actions Patrimoine

Code ISIN : FR0013286655 (Part BC)

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

### Objectifs et politique d'investissement

#### Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- ▶ Le FCP, de classification « Actions de pays de la zone Euro », a pour objectif de réaliser sur le long terme une performance supérieure à celle enregistrée par le CAC All-Tradable (dividendes net réinvestis) sur la durée de placement recommandée (5 ans).
- ▶ La gestion du FCP s'appuie sur deux piliers essentiels : la construction du portefeuille d'une part, et le choix des valeurs d'autre part.
- ▶ Le portefeuille est composé de deux parties : un « cœur de portefeuille » constitué principalement de valeurs évoluant dans des secteurs d'activités moins cycliques que la moyenne de l'économie et offrant donc une certaine visibilité sur leurs résultats futurs, et une partie plus cyclique orientée sur des valeurs délaissées, en phases de restructuration ou de recovery.
- ▶ En ce qui concerne le choix des valeurs, le gérant s'appuie sur plusieurs sources d'informations afin de déterminer les valeurs susceptibles de faire l'objet d'une analyse détaillée.

#### Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- ▶ Le FCP est investi dans des sociétés de toutes capitalisations (dont 20% maximum en sociétés de capitalisation inférieure à 500 millions d'euros) sans contraintes sectorielles.
- ▶ Le FCP est en permanence investi et exposé à hauteur de 75% minimum de son actif aux actions des marchés de la zone euro ayant une très forte composition en actions françaises et 20% maximum d'actions d'autres pays de la zone euro que la France. Le FCP peut également être exposé aux actions des pays européens hors zone euro à hauteur de 10% maximum de son actif.
- ▶ Le FCP peut également investir jusqu'à 25% de son actif en produits de taux, en direct ou par le biais d'OPC, si le gérant considère qu'il n'a pas d'opportunités d'investissement.
- ▶ Le FCP peut avoir recours à l'emprunt d'espèces à hauteur de 10% pour des raisons de décalage de trésorerie.
- ▶ Le FCP peut intervenir sur des contrats financiers, sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré (contrats de swaps, futures ou options) à des fins de couverture et/ou d'exposition du risque actions, et de couverture du risque de change.
- ▶ L'OPCVM est éligible au Plan d'Épargne en Actions (PEA).
- ▶ Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.
- ▶ La durée minimum de placement recommandée est de 5 ans. Les demandes de souscription et de rachat sont reçues à tout moment jusqu'à 10 heures et exécutées quotidiennement sur la base de la prochaine valeur liquidative (soit à cours inconnu).

### Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,  A risque plus élevé,

Rendement potentiellement plus faible							Rendement potentiellement plus élevé	
1	2	3	4	5	6	7		

- ▶ Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- ▶ La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- ▶ La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- ▶ Le FCP est classé dans la catégorie 5. Cette classification correspond à la volatilité du marché des actions de la zone euro et notamment des actions françaises.

Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur, peuvent également avoir un impact sur la valeur liquidative de l'OPCVM :

- ▶ Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le risque de défaut de l'émetteur.
- ▶ Risque de liquidité : les marchés sur lesquels l'OPCVM intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité. Cela peut impacter les conditions de prix dans lesquelles l'OPCVM valorise, initie, modifie ou liquide ses positions.
- ▶ Risque associé aux contrats financiers : l'utilisation d'instruments financiers à terme peut amener à répliquer, augmenter ou réduire une exposition à des marchés, indices, actifs... La valeur liquidative du fonds peut ainsi, dans certains cas, évoluer d'une façon différente de celle des marchés sous-jacents auxquels le fonds est exposé.
- ▶ L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de Swing Pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur cet OPCVM (cf. Prospectus - mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

## Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements »

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1.50%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0.78%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

- ▶ Les frais courants se fondent sur une estimation des frais maximum pouvant être prélevés et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- ▶ Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section « frais » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : <http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr>
- ▶ Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées

*Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées*

- ▶ Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- ▶ Les performances passées ont été calculées en euro.
- ▶ Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- ▶ Les performances sont calculées en coupons nets réinvestis.
- ▶ Le FCP a été créé le 4 avril 1997.
- ▶ La part BC a été créée le 2 novembre 2017.
- ▶ La part BC est inactive.

## Informations pratiques

- ▶ Dépositaire: CACEIS Bank
- ▶ Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr)
- ▶ La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.
- ▶ Fiscalité: part de capitalisation.
- ▶ L'OPCVM est éligible au Plan Epargne en Actions (PEA). L'OPCVM est éligible à l'abattement pour une durée de détention de droit commun prévu au 1<sup>er</sup> ter de l'article 150-0D du Code Général des Impôts lorsque les parts ont été souscrites avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- ▶ La législation fiscale dans le pays de résidence de l'OPCVM pourrait avoir un impact sur les investisseurs.
- ▶ La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- ▶ Les documents d'information relatifs aux autres catégories de parts (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).
  - HSBC Actions Patrimoine (Part AC), code ISIN: FR0010143545
  - HSBC Actions Patrimoine (Part AD), code ISIN : FR0010143552
  - HSBC Actions Patrimoine (Part IC), code ISIN : FR0013135449
  - HSBC Actions Patrimoine (Part ID), code ISIN : FR0013135456
  - HSBC Actions Patrimoine (Part Z), code ISIN : FR0012347573
- ▶ Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).
- ▶ Les détails de la politique de rémunération actualisée de la Société de Gestion sont disponibles sur son site internet [www.assetmanagement.hsbc.com/fr](http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr) ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Ils comprennent notamment les modalités de calcul de la rémunération et des avantages de certains salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du comité de rémunération.

**Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 juillet 2019.**